



# De la Corruption au Crime d'Etat

Bienvenue chez NICOUD Eliane

Mes Fichiers au Format .pdf



hosting@enbg-censure.net

http://enbg-censure.net/



**Eliane NICOUD**  
13, rue du Meunier  
Clos du Moulin  
34350 VENDRES

**Eliane BEGUIN-NICOUD**  
Chez M. Gardet Bernard  
6 ter rue Voltaire  
92800 - PUTEAUX

**Mme BEGUIN-NICOUD Eliane**  
Boutique "Tentation"  
13 rue raymond Daujat  
26200 MONTELIMAR

## Affaire : **BEGUIN-NICOUD Eliane, BOULMIER Bernard et BECQUET Pierre**

➔ **TRIBUNAL CORRECTIONNEL de VALENCE en FRANCE**

➔ **27 AVRIL 1990 - JUGEMENT N° 800/90**

➔ **CONDAMNATION pour AFFICHAGE DIFFAMATOIRE ENVERS la JUSTICE**

[affichage sur la vitrine de mon magasin "Tentation" 13, Rue raymond Daujat à Montélimar Drôme]

J'ai découvert ma condamnation le 14 mars 1991 à la lecture du Dauphiné Libéré.

Vice-Président : Bernard Boulmier      Ministère public : Becquet

juge Toulhier      juge Eynard

greffier : Serratrice

Le jugement a fait l'objet d'une opposition.

P1	<p style="text-align: center;"><b>INDEX – ANNEES</b></p> <p style="text-align: center;"><a href="http://enbg-censure.net/justice/jugem90/jugem90.html">http://enbg-censure.net/justice/jugem90/jugem90.html</a>  <a href="http://www.enbg-censure.net/justice/jugem90/jugement-diffamatoire90.htm">http://www.enbg-censure.net/justice/jugem90/jugement-diffamatoire90.htm</a>  <a href="http://nicoudeliane.net/justice/jugem90/jugem90.html">http://nicoudeliane.net/justice/jugem90/jugem90.html</a></p>
P2	<p style="text-align: center;">27 AVRIL 1990 - JUGEMENT N° 800/90</p> <p>➔ <b>CONDAMNATION pour AFFICHAGE DIFFAMATOIRE ENVERS la JUSTICE</b>  [affichage sur la vitrine de mon magasin "Tentation" 13, Rue raymond Daujat à Montélimar Drôme]</p>
P-3-4-5-	<p>JUGEMENT Vice-Président Boulmier Bernard et Ministère public Becquet Pierre</p> <p>Fichier au Format.tif</p>
<b>A VENIR .....</b>	

**JUGEMENT CORRECTIONNEL**

MS  
N- 800/90

A l'audience publique de la Sème Chambre du tribun: de grande instance de VALENCE (Drôme). du VINGT SEPT AVRIL MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX tenue pour les affaires correctionnelles par ;

Du 27 AVRIL 1990

Monsieur BOULMIER vice-président  
Monsieur TOULIER juge  
Monsieur EYNARD juge

**JUGEMENT  
PAR DEFAUT**

Assisté de Madame SERRATRICE greffier

MINISTÈRE PUBLIC

A ETE RENDU LE JUGEMENT ci-après ;

Contre :

ENTRE ;

**NICOUD Eliane**

Monsieur le Procureur de la République  
près le tribunal de grande instance de VALENCE

**NATURE DU DÉLIT**

DEMANDEUR comparant par Monsieur BECQUET Substitut.

Affichage diffamatoire envers la  
Justice

**ET:**

**D'UNE PART,**

CONDAMNATION

**NICOUD Eliane**

Née le 08 Novembre 1940  
a MARSEILLE (13)  
de NICOUD Gustave  
et de ADENET Augusta  
demeurant 9 rue Cuiraterie  
à MONTELMAR (26)

A.D. : 5.000 FRF

Publication Dauphiné Libéré

PREVENUE NON COMPARANTE

*10/10/90 Juge EP  
26-3-91. Copie SCP Ribeyre d'Albignac*

MS

N° 800/90

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
DE VALENCE (DRÔME)

**JUGEMENT CORRECTIONNEL**

Du **27 AVRIL 1990**

**JUGEMENT  
PAR DEFAUT**

A l'audience publique de la 3ème Chambre du tribunal de grande instance de VALENCE (Drôme), du VINGT SEPT AVRIL MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX tenue pour les affaires correctionnelles par ;

**MINISTÈRE PUBLIC**

**Monsieur BOULMIER** vice-président  
**Monsieur TOULIER** juge  
**Monsieur EYNARD** juge

assisté de **Madame SERRATRICE** greffier

Contre :

**NICOUD Eliane**

A ETE RENDU LE JUGEMENT ci-après :

**NATURE DU DÉLIT**

ENTRE ;

**Affichage diffamatoire  
envers la justice**

**Monsieur le Procureur de la République  
près le tribunal de grande instance de VALENCE**

**DEMANDEUR comparant par Monsieur BECQUET  
Substitut.**

**D'UNE PART,**

**CONDAMNATION**

**ET :**

**A.D. : 5.000 FRS**

**Publication Dauphiné Libéré**

**N I C O U D E l i a n e**

Née le 08 Novembre 1940  
a MARSEILLE (13)  
de NICOUD Gustave  
et de ADENET Augusta  
demeurant 9 rue Cuiraterie  
à MONTELMAR (26)

*10.4/90 Juge EP  
26-3-91. Copie SCP Ribeyre d'Albignac*

**PREVENUE NON COMPARANTE**

A l'appel de la cause à l'audience de ce jour, le Président a donné connaissance de l'acte qui a saisi le Tribunal.

La prévenue ne comparait pas.

Le Ministère Public a requis l'application de la loi.

Le Greffier a tenu note du déroulement des débats.

En cette audience, après en avoir délibéré conformément à la loi, le TRIBUNAL a statué en ces termes :

NICOUD Eliane est prévenue d'avoir :

\* à MONTELIMAR (26), le 7 Septembre 1989, cherché publiquement, par écrit, à jeter le discrédit sur une décision juridictionnelle dans des conditions de nature à porter atteinte à l'autorité de la Justice, en apposant sur la vitrine de son magasin une affiche comprenant le texte suivant : "Audience du 30 Juin 1989 suite audience du 05 Septembre 1989 - la cause était entendue d'avance - je suis condamnée à 3 mois de prison avec sursis, et à verser 2.500,00 Francs à l'inspecteur FAQUIN et 2.500,00 Francs à l'huissier REIMONEN - le tout couronnant ainsi une série de faux - l'affaire BEGUIN-NICOUD ne fait que commencer".

Attendu que la prévenue régulièrement citée, par Huissier, à Mairie, ne comparait pas ;

Il convient de statuer par défaut à son encontre.

Attendu qu'il résulte de la procédure, la preuve que la prévenue s'est rendue coupable des faits qui lui sont reprochés.

Il convient de faire application de la loi pénale en lui infligeant une peine d'amende et en ordonnant la publication du présent jugement dans le Dauphiné Libéré.

PAR CES MOTIFS

LE TRIBUNAL,

Statuant publiquement, par défaut et en premier ressort,

Déclare NICOUD Eliane coupable des faits qui lui sont reprochés.

.../...

En répression, la condamne à la peine de :

- CINQ MILLE FRANCS D'AMENDE (5.000,00 FRANCS)

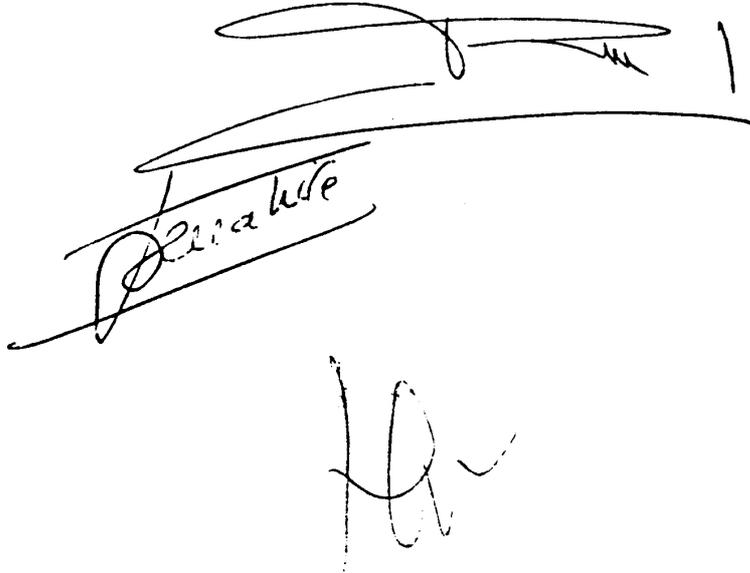
Dit que le présent jugement sera publié, par extrait, dans le journal "Le Dauphiné Libéré" sans que le coût de l'insertion ne dépasse la somme de CINQ MILLE FRANCS (5.000,00 FRANCS) toutes taxes comprises.

La condamne en outre aux dépens de l'action publique.

Le tout par application de l'article 226 du Code Pénal.

Vu les articles 473, 487 et 800 du Code de Procédure Pénale.

Le présente jugement a été signé par le Président et le Greffier.



The image shows three handwritten signatures and a stamp. The top signature is a long, horizontal flourish. Below it is a signature that appears to read "P. Bouché" written in a cursive style. At the bottom is another signature, possibly "H. A.", also in cursive.

**AFFAIRE BEGUIN-NICOUD : Ministère Public + FAQUIN / SNAPC / REIMONEN**

→ Je dois être jugée le 30 juin 1989,

mais le 30 juin 1989 Reimonen est absent et non excusé, le Président Boulmier me dit de revenir le 05 septembre 1989 pour être jugée.

[http://enbg-censure.net/justice/jugem89/juge\\_989.htm](http://enbg-censure.net/justice/jugem89/juge_989.htm)

**05 SEPTEMBRE 1989 → JUGEMENT CORRECTIONNEL N° 1739**

Tribunal de Grande Instance de Valence (Drôme) France

mardi 05 septembre 1989 à 13h30 – Suite à l'ordre verbal du 30 juin 1989 du président Boulmier, je me présente le 05 septembre 1989 en tant que prévenue à l'audience correctionnelle suite aux plaintes de l'inspecteur Faquin et de l'huissier Reimonen. Je suis condamnée à 3 mois de prison avec sursis et aux amendes - Président : Boulmier, Ministère public : Becquet, avocat de Faquin : Me Lambert S.N.A.P.C. avocat de Reimonen : Me Pardo. Je me défends seule sans avocat - Le président refuse de verser au dossier la saisie-exécution du 08/12/88.

-----  
Extraits des Minutes du  
Secrétariat-Greffe du Tribunal de Grande  
Instance de Valence (Drôme)

-----  
Ministère Public + FAQUIN/SNAPC/REIMONEN.

Contre BEGUIN née NICOUD Eliane. [FAUX divorcée de Béguin Yves en 1985]

Monsieur BOULMIER vice-président

Monsieur AZEMA juge

Monsieur COUSSEAU juge

assistés de Monsieur HAZANE greffier

Ministère Public + Faquin/SNAPC/ Reimonen Contre BEGUIN née NICOUD Eliane.

Résistance à Force Publique et Huissier - **Condamne 3 mois prison** avec sursis & 3.000 F.amende +1F D.I. &

<http://enbg-censure.net/justice/jugem190/jugem190.htm>

**25 JANVIER 1990 → JUGEMENT ARRET N° 47/90 - Cour d'Appel de Grenoble**

arrêt de la Chambre des Appels Correctionnels prononcé à l'audience publique du 25 janvier 1990

- Motif : ma codamnation pour résistance à agent de la force publique et à huissier

[http://enbg-censure.net/justice/cassa\\_91/cassa1\\_91.htm](http://enbg-censure.net/justice/cassa_91/cassa1_91.htm)

**20 MARS 1991 → ARRET sans n° ... de la COUR de CASSATION**

Affaire : NICOUD Eliane Contre FAQUIN & REIMONEN - Audience publique du 20 mars 1991 : M. ANGEVIN président

Pourvoi n° F 90-80.934 D - Minutes du Greffe : Rejet Cassation Arrêt sans n° ... du 20 mars 1991 - POUR COPIE CONFORME

→ **Mes AVOCATS** : <http://enbg-censure.net/avocats/waquet/waquet.html>

<http://enbg-censure.net/avocats/ribeyre/ribeyre.html>

**A VENIR .....**